

La Vie Municipale

Bulletin d'information de Pluduno

IMPRIMEUR GERANT : MICHEL RAFFRAY

REDACTION : ADMINISTRATION

BULLETIN N° 167 - décembre 2006 -

MAIRIE DE PLUDUNO

La réussite du Marché de la Saint-Nicolas, au début du mois, est une excellente entrée en matière pour la période de fêtes qui arrive avec son lot de joies, de bonheurs, de surprises pour les tous petits d'abord, mais aussi pour les plus grands, pour qui c'est l'occasion de faire plaisir, de se faire plaisir, d'agrémenter son quotidien.

Nous avons été très nombreux à passer un moment sur ce Marché de la Saint-Nicolas dont le nouveau site semble avoir emporté l'adhésion de tous. Nous avons pu y découvrir les productions et le savoir-faire de nos amis alsaciens, venus en nombre pour la circonstance, mais aussi les confectiions des membres du Comité de Jumelage.

Quant à nos artistes locaux, ils ont apprécié l'espace qui leur a été proposé pour mettre en valeur leurs œuvres et en faire profiter le plus grand nombre dans de bonnes conditions.

A l'image de cette manifestation, les événements, qui, tout au long de l'année, nous sortent de notre « train-train » quotidien et permettent de faire vivre nos associations sont le fruit du travail de bénévoles qui, sans compter, donnent de leur temps et de leurs compétences.

Si dans cette période de trêve des confiseurs, les cadeaux sont nombreux, nos bénévoles nous en font toute l'année et il est juste de les en remercier chaleureusement.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et pour l'année 2007, la joie, le bonheur, la santé et la réussite pour tous.

Bonne et heureuse année à tous.

**Le Maire,
Michel RAFRAY**

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 OCTOBRE 2006

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Françoise CADE, Brigitte ROUSSEAU, René LEMAITRE, Jean-Luc PESTEL, Loïc REVEL, Jean-Claude HESRY, Catherine HEREL, Anne-Elisabeth SALMON, Daniel BINET, Roland ARNOLD, Sébastien CHESNAIS, Jean GAUBERT, Claudine MICLO et Nathalie CAMART formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique LE DOUJET, Bernard CHRETIEN,

Secrétaire : Anne-Elisabeth SALMON

Révision du Plan Local d'Urbanisme Approbation du projet

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du P.L.U. a été élaboré et qu'il est prêt à être approuvé.

Le Conseil Municipal approuve la révision du P.L.U. et dit que la présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Sous-Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ses modifications.

Modification du périmètre de protection des monuments historiques Approbation du projet

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de modification du périmètre de protection des monuments historiques a été élaboré et qu'il est prêt à être approuvé.

Le Conseil Municipal approuve la modification du périmètre de protection et dit que la présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Sous-Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ses modifications.

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal décide d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du P.L.U. et dit que la présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Sous-Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ses modifications.

Cession terrain du Département

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du Conseil Général proposant la cession gratuite d'une portion de délaissé, situé entre le nouveau tracé de la RD 794 et la VC 23, pour une superficie d'environ 1200 m².

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer toute pièce relative au dossier.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) Arguenon - Baie de la Fresnaye

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités concernées sont incitées à élaborer et mettre en œuvre un S.A.G.E. sur l'ensemble des bassins versants s'écoulant dans les baies de la Fresnaye et de l'Arguenon.

Le S.A.G.E. est un document qui fixe, pour 10 ans, sur un territoire hydrographique cohérent, les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux et des milieux associés, et qui se décline en un programme d'actions.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un S.A.G.E. Arguenon - Baie de la Fresnaye sur le territoire communal, rappelle que la Communauté de Commune est compétente et accepte le transfert de cette compétence vers le Syndicat mixte Arguenon-Penthièvre.

Extension école publique Maîtrise d'œuvre

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'ouverture des plis du 9 octobre 2006, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à M. de Bellevue, de Dinan.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché ainsi que toute pièce relative au dossier.

Augmentation capacité station d'épuration Devis supplémentaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché pour l'étude géotechnique, dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité de la station d'épuration a été attribué à la société SOLCAP.

Cette étude a été menée sur une parcelle finalement non retenue. Il convient donc de réaliser une seconde étude sur une parcelle qui paraît plus adaptée.

Le devis pour cette étude s'élève à 3 892.98 € TTC

Le Conseil Municipal accepte le devis.

Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif de la commune est de 457.35 € et qu'elle n'a pas été augmentée depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter cette taxe, et de la fixer à **750 € à compter du 1er janvier 2007**.

Tarifs assainissement année 2007

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs d'assainissement pour l'année 2007 de 2%, soit :

- part fixe : 43.97 € HT
- part proportionnelle : 0.153 € HT

Aménagement des entrées de bourg Relevés topographiques rues J. Coupé, des Longrais et des Trois Croix

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement des entrées de bourg, il reste des relevés topographiques à réaliser pour la rue Julien Coupé, la rue des Longrais et celle des Trois Croix.

Après étude des devis, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces relevés et décide de retenir l'offre faite par la SCP Allain, pour un total de 1 048.57 € TTC.

Prises de courant illuminations de Noël

Le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public (prises de courant pour illuminations de Noël au Kerpont, rue Saint-Roch, rue du Stade et lot. du Champ Besnard) présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité pour un montant estimatif de 995 € TTC, aux conditions définies par la Convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence. ».

Affaires diverses

♦ **sonorisation salle polyvalente** : le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Le Joly, de Pluduno, pour un montant de 4 307.91 € TTC.

♦ **subvention exceptionnelle Culture et Loisirs** : suite à la demande de l'association Culture et Loisirs, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 338.94 €.

♦ **création site internet** : le Conseil Municipal décide de créer un site internet dédié à la commune et autorise le Maire à lancer la procédure de consultation des prestataires.

♦ **alarme Salle Polyvalente et matériel Services techniques** : le Conseil Municipal accepte l'acquisition, auprès de Brico-Dépôt d'une alarme pour la Salle Polyvalente, d'un montant de 459.03 € TTC ainsi que du matériel pour les services techniques pour un montant de 473.90 € TTC.



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 NOVEMBRE 2006

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Françoise CADE, Brigitte ROUSSEAU, René LEMAITRE, Jean-Luc PESTEL, Loïc REVEL, Jean-Claude HESRY, Catherine HEREL, Bernard CHRETIEN, Anne-Elisabeth SALMON, Daniel BINET, Roland ARNOLD, Sébastien CHESNAIS, Jean GAUBERT, Claudine MICLO et Nathalie CAMART formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Dominique LE DOUJET
Secrétaire : Nathalie CAMART

Institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle loi (n° 2006 - 872, du 13 juillet 2006) permet aux communes d'instituer, à partir du 1er janvier 2007, une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles.

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face au coût des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Il est précisé que la taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10%, s'applique sur une base égale à 2/3 du prix de cession (soit un taux réel de 6.66%).

Le Conseil Municipal décide l'institution de cette taxe sur le territoire de la commune à compter du 1er février 2007.

Rénovation commande éclairage public

Le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public (rénovation de la commande C éclairage public aux Trois Croix) présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité pour un montant estimatif de 840 € TTC, aux conditions définies par la Convention « Travaux Eclairage Public

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Françoise CADE, Brigitte ROUSSEAU, René LEMAITRE, Jean-Luc PESTEL, Loïc REVEL, Jean-Claude HESRY, Catherine HEREL, Bernard CHRETIEN, Anne-Elisabeth SALMON, Daniel BINET, Roland ARNOLD, Sébastien CHESNAIS, Jean GAUBERT, Claudine MICLO et Nathalie CAMART formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Dominique LE DOUJET

Secrétaire : Nathalie CAMART

Institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle loi (n° 2006 - 872, du 13 juillet 2006) permet aux communes d'instituer, à partir du 1er janvier 2007, une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles.

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face au coût des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Il est précisé que la taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10%, s'applique sur une base égale à 2/3 du prix de cession (soit un taux réel de 6.66%).

Le Conseil Municipal décide l'institution de cette taxe sur le territoire de la commune à compter du 1er février 2007.

Rénovation commande éclairage public

Le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public (rénovation de la commande C éclairage public aux Trois Croix) présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité pour un montant estimatif de 840 € TTC, aux conditions définies par la Convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence. ».

Création Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes (C.C.P.V.A.) demandant l'avis des communes sur le projet de création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Il rappelle que l'évolution de la législation fait que l'agrément pour les services d'aides au maintien à domicile ne pourra être obtenu par les collectivités que sous certaines conditions (service 7j/7j, voire la nuit...), et que la majorité des communes de la C.C.P.V.A. ne pourront y satisfaire.

Le Conseil Municipal accepte donc la création d'un C.I.A.S. mais souhaite que les demandes d'informations et l'instruction des dossiers restent la compétence des communes afin que les mairies demeurent des interlocuteurs « de proximité ».

Futur Lotissement Saint-Roch

Suite à la présentation de l'esquisse modifiée du futur Lotissement Saint-Roch, le Conseil Municipal valide ce second plan, donne son accord pour que trois parcelles soient réservées à Côtes d'Armor Habitat (pour la réalisation de 8 logements locatifs, dont 2 réservés aux personnes âgées), sollicite l'assistance technique de la Communauté de Communes et autorise le Maire à déposer la demande d'autorisation de lotir ainsi qu'à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Espace Culturel/Halte garderie

Avenant lot 4 - charpente

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre de l'entreprise CMB pour le lot 4 (charpente) du chantier de construction de l'Espace Culturel / Halte garderie. Le marché s'élevait à 29 143.29 € TTC.

Il s'avère que le traitement de la charpente devra se faire par injection et non pulvérisation, entraînant une plus-value de 2 748.64 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte le nouvel avenant au marché pour un montant de 31 981.93 € TTC et autorise le Maire à signer toute pièce relative au dossier

Devis raccordement électrique

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par EDF pour le raccordement électrique de l'Espace Culturel/Halte garderie pour un montant de 3 956.54 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Après lecture du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat d'Eau du Frémur, le Conseil Municipal n'émet aucune objection.

Voie piétonne et cyclable vers La Millière

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord des propriétaires des parcelles concernées par le tracé de la future voie piétonne et cyclable joignant le bourg à la Millière pour un échange, ou une éventuelle acquisition, de terrain.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la

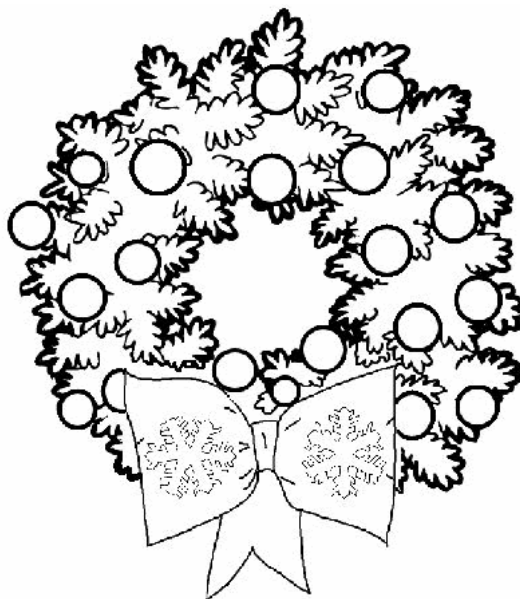
Vœux du Maire

Le Maire a le plaisir d'inviter la population à la cérémonie des vœux à l'issue de laquelle un vin d'honneur sera offert le :

**Vendredi 5 janvier
à 19h
Salle Polyvalente**

négociation avec les propriétaires, sollicite les services de la Communauté de Communes pour une assistance technique et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

l'avant-projet et autorise la Maire à déposer le permis de construire, la demande de subventions auprès des organismes compétents et à lancer la procédure de consultation des entreprises ainsi qu'à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



Affaires diverses

♦ éclairage Salle Omnisports : le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Calvez pour un montant de 3 074.77 € TTC.

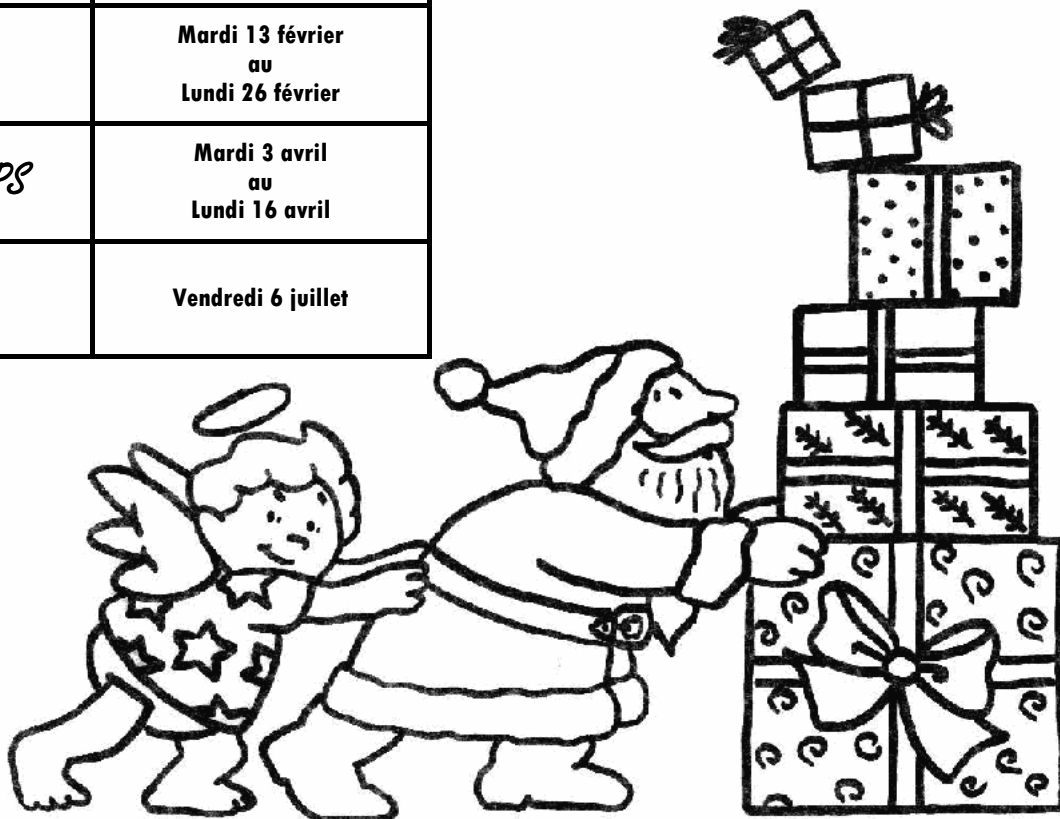
VACANCES SCOLAIRES

<i>NOEL</i>	Vendredi 22 décembre au Lundi 8 janvier
<i>HIVER</i>	Mardi 13 février au Lundi 26 février
<i>PRINTEMPS</i>	Mardi 3 avril au Lundi 16 avril
<i>ETE</i>	Vendredi 6 juillet

Avant-projet extension école publique

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet pour l'extension de l'école publique établi par M. De Bellevue, architecte.

Le Conseil Municipal approuve



MAIRIE

Mairie de Pluduno
13 rue Chateaubriand
22 130 PLUDUNO

☎ : 02.96.84.13.79

☎ : **02.76.01.31.12**

✉ : pluduno-mairie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

- **Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi :**
de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h
- **Jeudi :**
fermée toute la journée
- **Samedi (fermée en août) :**
de 9h à 12h

Permanences des élus

- **Monsieur Michel RAFFRAY, maire :** le lundi de 10h30 à 12h
le samedi de 10h30 à 12h
- **Madame Françoise CADE, adjointe aux Affaires Sociales et Scolaires :**
le mercredi de 9h à 11h
- **les Adjoints au maire** sont disponibles sur rendez-vous

Etat Civil

NAISSANCES :

Le 19 octobre, à Saint-Malo, de Louka LEBORGNE, la Basse Ville Oreux

Le 31 octobre, à Dinan, de Roza FLAGEUL, 2 rue du Stade

Le 4 novembre, à Saint-Brieuc, de Josépha ROUXEL, la Maison Neuve



DECES :

Le 6 octobre, de Joséphine OLERON, veuve BELIARD, à l'âge de 96 ans

Le 12 décembre, de Joseph CHESNAIS, à l'âge de 85 ans

Tickets de cantine

La vente de tickets aura lieu à la mairie de 8h à 12h15 et de 13h30 à 18h30, aux dates suivantes :

lundi 8 janvier

lundi 5 février

Lundi 12 mars

lundi 22 janvier

lundi 26 février

lundi 25 mars

INFORMATION

Désormais, les personnes ne pouvant se déplacer le lundi pourront acheter leurs tickets le samedi suivant de 9h à 12h.

AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDEE EN DEHORS DES HEURES FIXEES

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Les nouveaux Pludunonéens ainsi que toute personne désirant s'inscrire sur la liste électorale sont invités à se présenter en mairie **avant le samedi 30 décembre 2006, 12h, munis d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.**

De la même façon, bien que l'inscription des jeunes de 18 ans se fasse automatiquement, nous invitons ces derniers à passer en mairie afin de vérifier qu'elle a bien été faite.

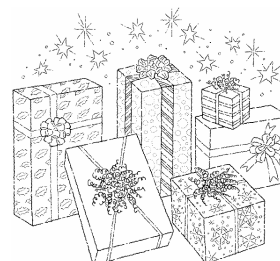


Permis de construire et autorisations soumises à publication accordés

du 17/10/06 au 16/12/06



LE GUEN	Guy	maison individuelle	Saint-Aydes
LESAIN	Tanguy	maison individuelle	La Rougerais
LEVEQUE	Gilles	maison individuelle	La Barattais
SCI GALYS		commerce boucherie-charcuterie-traiteur	La Millière
LABY	Daniel	piscine	La Grosseraie
GLOT	Michel	garage	La Brousse
DENOUAL	André	réhabilitation maison	La Goupillière
LE RIGOLEUR / RENAULT		maison individuelle	Les Valogiers
HAUTIERE	Pascal	garage	Lanfondrie
SAMYN	Jean-Philippe	maison individuelle	Lanfondrie
GAEC BINET		hangar fourrage et silo	Le Guébriand
JAN	Didier	maison individuelle	La Flouriais



MISSION LOCALE

Pour les 16/25 ans

Emploi et formation :

- entretien individuel
- nombreuses informations
- accompagnement vers l'entreprise

Vie quotidienne :

- faciliter l'accès aux loisirs
- faciliter l'accès aux droits
- mettre en relation avec les partenaires

Mission Locale du pays de Dinan
Rue du 10ème d'Artillerie
(ENSSSAT)
22 100 DINAN

- Canton de Plancoët :

Permanence (9h-11h) les 1er et 3ème vendredi du mois au :

Point relais
de la Communauté de Communes
Plancoët Val d'Arguenon
La Corbinais
22 130 PLANCOËT

BOIS ES FENES

Loto du Téléthon, le 30 novembre dernier

Le loto organisé dans le cadre du Téléthon a fait le plein. Toute l'équipe s'est investie autour de cette noble cause, et pour la première fois, nous avons atteint le beau chiffre de 400 €. Le bureau remercie vivement les donateurs et ceux qui ont fait preuve de générosité lors de la vente des billets.

Le Club se porte bien

Le Club du Bois es Fènes a augmenté, dans des proportions assez raisonnables, ses effectifs. Le nombre d'adhérents est passé, en deux ans, de 80 à 120, et l'on espère bien, lors des prochaines élections du 7 mars, atteindre les 150 membres.

Nous continuons sans cesse à tendre la main à tous les jeunes retraités et à nous investir davantage dans la vie associative.

Nous en profitons pour rappeler que la Fédération des aînés ruraux regroupe plus de 915 000 adhérents et qu'elle œuvre à la défense de nos intérêts et propose une aide à la gestion associative, en plus des différentes activités qu'elle organise. Cette année, nous avons ainsi participé à plusieurs de ses débats, traitant autant de la maladie d'Alzheimer que des principales préoccupations des retraités.

Calendrier à venir

Jeudi 28 décembre
Club & Bûche de Noël
(réservé aux adhérents)

Jeudi 11 janvier
Club & Galette des rois

Samedi 13 janvier
Concours de belote
20h Salle Polyvalente
ouvert à tous
8€ par équipe

Mercredi 7 mars
Assemblée générale & élection du tiers sortant (10h)
Banquet Salle Polyvalente

Vendredi 9 mars
Élection du bureau (10h)

Nous vous souhaitons un joyeux Noël ; la bonne année vous est acquise. Rejoignez nous, elle sera ainsi plus belle.

Le président,
Joseph LAINE

CONNAISSANCE DU MONDE

Jeudi 18 janvier
L'ouest américain

Les grands espaces sauvages
de Christian VEROT

Jeudi 1er mars
Norvège Caraïbes Tahiti
Egypte et Méditerranée

Les plus belles croisières du monde
de Mario INTROIA

Toutes les séances ont lieu
à la **Salle des Fêtes de Plancoët à 20h30**
tarif adulte : **6.50 €** tarif enfant : **3.50 €**

Pour tous renseignements complémentaires :

Office de Tourisme
Côte d'Emeraude - Val d'Arguenon
1 rue Venelles 22130 PLANCOËT
02.96.84.00.57



AMICALE BOULISTE

Le buffet du 20 octobre à la Salle Polyvalente a rassemblé 80 convives.

La remise du *Challenge Oleron* a eu lieu au milieu du repas et a récompensé, sur l'ensemble des 7 concours, **Germain Broussier et Eugène Balan qui terminent 1ers ex aequo** devant **Jean Doué**, 3ème, et **Yves Broussier, Simone Departout et Henry Guillaume**, 4èmes ex aequo.

Place, désormais, à l'Animation Hivernale, de novembre à mars, dotée du *Trophée Robert Trotel*.

L'Amicale Bouliste a, comme chaque année, participé au Téléthon en versant un chèque de 60 €.

Bonne fin d'année et meilleurs vœux

Le bureau

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte :

Lundi : **16h30/17h30**
Vendredi : **16h30 / 18h30**

Mercredi : **14h/16h**
Samedi : **11h/12h**

L'heure de conte (**pour les enfants âgés de 4 à 7 ans**) a lieu le mercredi de **14h à 15h**

Adhésion annuelle : 5 € par famille

Les livres sont empruntés pour trois semaines, les K7 vidéo, les DVD et les CD pour une semaine

<http://lisonlisettepluduno.blogspot.com>

ARMORICE 2007

Armorice (Armor Inter Comité d'Entreprise) et le Comité des Œuvres Sociales du Conseil Général organisent, pour la troisième année consécutive, le **Prix des lecteurs d'Armor-ICE** en partenariat avec la Bibliothèque des Côtes d'Armor et les bibliothèques municipales.

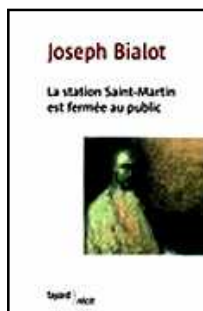
Si vous faites partie d'un Comité d'entreprise adhérent ARMORICE, n'hésitez pas à participer au prix des lecteurs 2006 (même si vous n'êtes pas adhérents de la bibliothèque).

LA LISTE DES LIVRES SELECTIONNES

- ✓ Luc BASONG, **Comment immigrer en France en 20 leçons**, Max Milo
- ✓ Margot BRUYERE, **Laennec, l'homme à l'oreille d'or**, France Empire
- ✓ Jean-Paul DUBOIS, **Vous plaisantez, Monsieur Tanner**, Ed. de l'Olivier
- ✓ Françosi MASPERO, **L'ombre d'une photographe**, Gerda Taro, Le Seuil
- ✓ Gisèle PINEAU, **Fleur de barbarie**, Mercure de France
- ✓ Sylvie ROBIC, **Les doigts écorchés**, Naïve
- ✓ Jean-Claude RUFFIN, **La Salamandre**, Gallimard
- ✓ Boualem SANSAL, **Harraga**, Gallimard
- ✓ Marie SIZUN, **Le père de la petite**, Arléa
- ✓ Marc-Antoine de PERETTI, **Médecin de banlieue : secouriste, infirmier, écrivain public et ami ; pour bien soigner, là-bas, il faut d'abord aimer**, M. Lafon



Le gagnant de l'édition 2006 est Joseph BIALOT pour **La station Saint-Martin est fermée au public** chez Fayard.



« A la fin de la Seconde Guerre mondiale, un jeune homme agonisant est ramassé par des soldats américains sur une route allemande parsemée de cadavres. Surnommé Alex, il a tout oublié de l'enfer qu'il a traversé. Jusqu'à son propre nom. La seule identité qui lui reste, c'est un matricule tatoué sur l'avant-bras gauche. Auschwitz.

Soigné par des médecins militaires français, il réapprend à vivre et découvre l'amour avec son infirmière. Lentement, reviennent par bribes les images de son passé : l'arrestation, la détention au camp de Gurs et sa déportation.

Au gré de son errance dans Paris [...], un nom frappe sa mémoire, celui d'une station de métro, disparue au moment de la mobilisation générale. La retrouver, c'est renouer les fils d'une mémoire occultée, refaire le chemin qui mène jusqu'à soi-même. »

Ce roman, comme tous ceux qui ont été sélectionnés en 2006, est à découvrir à la bibliothèque.



HERMINE FOOT

Une année s'achève avec une première partie de championnat positive pour les jeunes, des débutants aux -18 ans.



Si les Seniors A sont parmi les cinq premiers de leur poule, la B est en bas de tableau. Un sursaut d'orgueil sera nécessaire lors de la seconde partie du championnat s'ils ne veulent pas descendre.

Quant à l'équipe C, elle joue tous les dimanches avec un effectif qui change souvent, ce qui ne facilite pas la tâche des entraîneurs. J'en profite donc pour remercier les responsables de cette équipe (Hervé Sorgniard, Nicolas Durant et Stéphane Macé) pour le travail qu'ils font.

En ce qui concerne les jeunes, depuis le début de la saison, nous nous sommes regroupés avec la Plancoëtine Football, de l'école de foot aux -18 ans.

Cela fonctionne très bien. Nous avons de l'effectif et du talent. L'école de foot compte 50 licenciés, les Poussins sont 40, les Benjamins également. Il y a deux équipes -13, deux en -15 et une en -18.

J'espère que pour les Seniors, nous pourrions le faire dans un proche avenir.

Le regroupement Val d'Arguenon Pluduno-Plancoët organise un tournoi à la Salle Joseph Samson pendant les vacances de Noël :

- le 28 décembre : -18 à 19h
- le 29 décembre : Benjamins à 13h
-15 à 19h
- le 30 décembre : Poussins à 13h
-13 à 19h

Comme chaque année, l'Hermine Foot organise son *Réveillon de la Saint-Sylvestre*, animé par Dominique GRANVILLE

Tarifs :

Adulte 75 €
Enfant 20 €

Renseignements et réservations aux :

02.96.84.27.40
02.96.84.30.05

Après ces quelques mots, le bureau et moi-même vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année.

Le président



MARCHE DE LA SAINT-NICOLAS

La 3^e édition de cette manifestation a été ressentie comme un vrai succès selon les organisateurs et les participants.

La qualité des œuvres exposées par les artistes pludunonéens a ravi plus d'un visiteur tandis que dans la cour, dans une ambiance bon enfant, les exposants ont pu faire admirer leurs diverses réalisations fabriquées en cours d'année.

Saluons également nos amis alsaciens, sans qui la fête n'aurait pas eu une telle image. Grâce aux tartes flambees, vin chaud, mannala, confitures, décorations diverse et sapins venus directement d'Alsace, notre Marché de la Saint-Nicolas conserve en effet un caractère traditionnel qui assure son succès.



Un grand merci à Saint-Nicolas, ainsi qu'à tous les visiteurs, bénévoles et participants.

A l'année prochaine.



CULTURE ET LOISIRS

Le 14 octobre dernier avait lieu les 25 ans de l'association, alors nommée « *Doigts agiles, Culture et Loisirs* ». Lors de la cérémonie, Gérard CHEVILLARD a reçu, des mains de Monsieur le Député Jean GAUBERT, la Médaille du Conseil Général. Après cet honneur touchant, les responsables de chaque atelier ont pris la parole et démontré que cette « fourmillière » était très familiale.

Pour une première, ce fut une réussite ! Le théâtre anglais a attiré plus de 150 spectateurs lors des ses représentations exclusivement anglophones.

Cette année, 324 personnes ont pris part aux activités proposées par l'association.

Suite à l'Assemblée Générale du 1er décembre,

Conseil d'Administration 2006/2007

Président :	Gérard CHEVILLARD
Vice-président :	Raymond GUICHARD
Secrétaire :	Michel GUEYTE
Secrétaire-adjointe :	Annick ALLAIRE
Trésorière :	Hélène FONTAINE
Trésorière-adjointe :	Anne GUICHARD

Animateurs (trices)

Chorale :	Yvan BLAIS
Théâtre jeune :	Anne GUICHARD Hélène FONTAINE Gérard CHEVILLARD Lydie BENOIT Claudine MICLO Maud REVEL
Art floral (1er gr) :	Marie-Hélène CHAUVEL Maryvonne DESPRES Brigitte PINGIER
Art floral (2è gr) :	Christine REVEL
Travaux manuels :	Maryse POIGNAND Gisèle BRZEZINSKI
Scrapbooking :	Luc SONNET
Archiviste :	Jacques SOUVAY
Randonnée (Elans) :	Michel LEDRESSEUR
Randonnée (Ecureuils) :	André PIQUARD Alain DRUGEON
Randonnée (Korrigans) :	Ange LESNE Marie-Thérèse TROTEL

Danses bretonnes :	Martine SOULABAILLE
Musique bretonne :	Youenn HAUCHECORNE
Théâtre adulte :	Michel GUEYTE
Théâtre anglais :	Jim BENNETT

Membres

Gisèle BIARD
Maryse GUILLAUME
Ingrid PLANTADE
François TOUBLANC
Christiane DAGORNE

Calendrier

Dimanche 4 février

Fest-Deiz

14h Salle Polyvalente

avec les **Gwerzillons**

3,4, 9 & 10 mars

Théâtre adulte

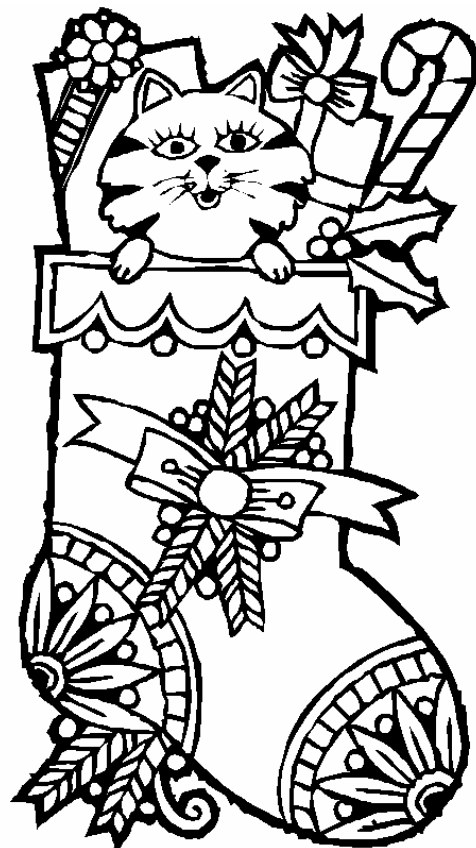
La Troupe de la Guérande

« Ma femme est folle »

24 & 25 mars

Théâtre jeunesse

La Troupe de la Jeunesse



CALENDRIER DES FETES 2006/2007

DECEMBRE

31 Réveillon (Foot)

JANVIER

13 Loto (Club du Bois ès Fènes)

27 Concours de Belote (Foyer des Jeunes)

FEVRIER

3 Repas (Ecole Privée)

4 Fest Deiz (Culture & Loisirs)



MARS

3
&
4 Théâtre adultes (Culture & Loisirs)

9
&
10 Théâtre adultes (Culture & Loisirs)

16 Spectacle Cirque (Ecole Privée)

19 Commémoration Guerre d'Algérie (A.C./F.N.A.C.A.)

23
24 Théâtre de la Jeunesse (Culture & Loisirs)
25

31 Repas (Ecole Publique)

AVRIL

28 Soirée karaoké (Foyer des Jeunes)

MAI

8 Commémoration seconde Guerre Mondiale (A.C./F.N.A.C.A.)

17
au
20 Voyage en Alsace (Comité de Jumelage)

26 Tournoi semi-nocturne (Foot)

27 Kermesse (Ecole Privée)

JUN

2
ou
3 Loto (Foot)

10 Kermesse (Ecole Publique)

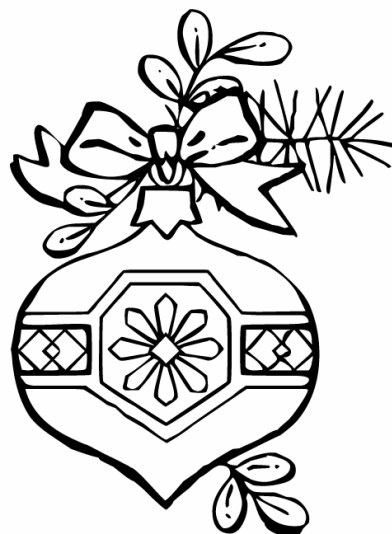
17 Pêche populaire (A.C./F.N.A.C.A.)

23 Feu de la Saint-Jean (Foyer des Jeunes)

SEPTEMBRE

8 Forum des Associations (Commission Animations)

(Calendrier susceptible d'être modifié ultérieurement)



JEUX

Le **Sudoku** est une sorte de puzzle. Il se présente sous forme de grille de 9 cases × 9 cases composée de neuf sous-grilles 3 × 3 (appelées régions). Certaines cases sont déjà remplies. Le but du jeu est de remplir les cases vides, en mettant un chiffre par case, de sorte que chaque colonne, ligne et région contiennent une fois seulement chaque chiffre de 1 à 9.

facile

	1		8	3	5	4		
5			9				3	1
3	9	8	4	7				5
		6	5	1				3
			6		3			
4				8	9	1		
	3			6	4	7	8	9
8	6				7			4
		7	3	9	8			6

moyen

1	9			7		6	5	
	4			8		9		1
2				9	8			7
		6			8		9	
	3		4			1		
6		5	8					3
9		4		1			2	
3	7		6				8	9

difficile

	3	4						9
9		6	4		2			
			9			1	2	
		2		5		9		1
			8		7			
6		7		9		8		
	2	1			8			
			6		9	2		7
7						5	4	

expert

7			2			5		
4			6					
3	8					7	2	
5		8	4			9		
				7				
		9			3	8		7
2	6						8	4
					5			6
	5			3				1



9	4	3	8	2	1	7	5	6
8	1	2	6	5	7	4	3	9
7	6	5	4	3	9	1	2	8
3	2	1	9	8	4	6	7	5
4	7	8	3	6	5	2	9	1
6	5	9	1	7	2	8	4	3
5	8	6	2	4	3	9	1	7
2	9	7	5	1	6	3	8	4
1	3	4	7	9	8	5	6	2

facile

5	1	7	9	2	8	3	6	4
9	3	4	1	5	6	2	8	7
8	2	6	4	3	7	1	9	5
1	8	2	6	7	3	5	4	9
7	5	9	8	4	2	6	3	1
6	4	3	5	9	1	8	7	2
3	6	5	7	1	4	9	2	8
2	7	1	3	8	9	4	5	6
4	9	8	2	6	5	7	1	3

moyen

5	4	7	8	9	2	6	3	1
1	2	3	6	4	7	9	5	8
8	6	9	5	3	1	4	7	2
3	5	8	7	2	6	1	4	9
7	9	2	4	1	3	5	8	6
6	1	4	9	5	8	3	2	7
2	3	6	1	8	4	7	9	5
9	8	1	3	7	5	2	6	4
4	7	5	2	6	9	8	1	3

difficile

7	8	6	5	1	2	4	3	9
1	3	2	4	9	6	5	8	7
5	9	4	3	7	8	2	6	1
4	1	5	2	6	7	3	9	8
2	6	3	8	4	9	1	7	5
8	7	9	1	5	3	6	2	4
9	5	7	6	3	4	8	1	2
3	2	1	7	8	5	9	4	6
6	4	8	9	2	1	7	5	3

expert

Mes beaux sapins...

Jean-Marc Burrus est un peu déçu. Lors du marché de la Saint-Nicolas, il n'est pas parvenu à vendre tous ses sapins de Noël. Il lui reste juste 10.

Lui demandant ce qu'il allait en faire, il réfléchit un peu et me répondit :

- «Je vais les replanter sur mon terrain en faisant cinq rangées de quatre sapins. »

Comment est-ce possible ?

COLORIAGES

